



La Baguenaude



Dimanche 24 Mars 2019

BALADE MOTO TOUT TERRAIN - MARCIAC

Passage Hard ou Soft spéciale Banderolée

Organisée par l'association CLAP 19 Place de l'Hôtel de Ville 32230 Marciac tél 05 62 09 30 18

mail clap32@wanadoo.fr - site : www.clap32.jimdo.com

- PROGRAMME** :
- 7h30 : Accueil des pilotes place de l'Hôtel de Ville à Marciac (café, barres céréales)
Puis départ échelonné pour la boucle du matin
 - A partir de 11h30 jusqu'à 14h30 : Repas Salle des Fêtes de Troncens
Départ pour la boucle de l'après-midi (pas de ravitaillement essence)

Repas en milieu de boucle

TARIFS : balade + café/encas + repas + tee-shirt : 50 € - Repas accompagnant : 18€ enfant-12 ans:8€

HEBERGEMENT (très limité Réservez très vite) :

- Camping du Lac à Marciac -Tél. 05.62.08.21.19 (mobil-home, tente...)
 - Hôtel « les Comtes de Pardiac » à Marciac tél : 05.62.08.20.00
 - Chambres d'Hôtes contact : Office de Tourisme de Marciac Tél. : 05.62.08.26.60
- Ferme de Laoueillou 35 rue Morlas 32230 Marciac tel 05 62 08 24 42 mail : marciacjv@free.fr

La Baguenaude n'est pas une compétition : aucun temps n'est imposé, aucun classement n'est établi. Circuit fléché d'environ 110 Km. A chaque difficulté possibilité de prendre passage «Soft» (Facile).

Vous n'êtes pas les seuls à emprunter les chemins, à tout moment vous pouvez rencontrer des randonneurs, VTT, QUAD... **PRUDENCE !**

RAVITAILLEMENT : à midi à la Salle des Fêtes de Troncens (parking motos à proximité de la salle des Fêtes). Il n'y aura pas de ravitaillement sur le parcours de l'après-midi. Sur les bidons (uniquement bidons métalliques), acheminés par l'organisation, devra figurer le nom du pilote ou le n° qui lui a été attribué. (L'association n'est pas responsable des bidons)

FORMALITES : Les photocopies de la carte grise, de l'assurance et du permis de conduire devront être impérativement jointes à la demande d'engagement. Aucun engagement ne sera pris en compte sans la réception de la totalité de ces documents conformes.

Pour les pilotes mineurs de 16 ans au moins, une autorisation parentale écrite est exigée.

Tout véhicule doit être homologué pour la route- les règles élémentaires de circulation doivent être respectées- cette balade se fera sous la propre responsabilité du participant lequel maîtrise la pratique du tout-terrain.

Aucune inscription ne sera faite le matin de la balade. LES IMMATRICULATIONS EN WW NE SONT PAS ACCEPTÉES. SEULES SONT AUTORISÉES LES MOTOS IMMATRICULÉES EN FRANCE.

ATTENTION !

Le nombre d'engagements étant limité, le remboursement total ne sera effectué que sur certificat médical reçu avant Le 10 Mars. Passée cette date, le remboursement (sur certificat médical) sera amputé de la somme de 20 € (repas et frais de dossier)

Pour des raisons indépendantes de notre volonté, l'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation à tout moment. *Ce remboursement ne sera fait qu'après le 24 mars.*

Pour toutes questions administratives Appelez au 05 62 09 30 18 - clap32@wanadoo.fr

Pour toutes questions techniques : Contactez Yannick GUERIN au 07 85 33 61 20

Balade Moto Tout Terrain – Marciac

Dimanche 24 Mars 2019

BULLETIN D'ENGAGEMENT

À retourner avec le règlement AVANT LE 10 mars 2019 à :

C.L.A.P. 19 Place de l'hôtel de Ville 32230 MARCIAC clap32@wanadoo.fr

<u>PILOTE</u> (Remplir en capitale d'imprimerie)	<u>PERMIS</u>
Nom	Catégorie N°
Prénom	Délivré le par
Adresse	<u>MOTO</u>
Code postal Ville.....	Marque Cylindrée.....
Tél.	N° immatriculation.....2/4 temps... ..
Mail	<u>ASSURANCE</u>
(écrivez lisiblement, merci)	Compagnie
	N° de police
	Valable du au

Intitulés	Tarifs	Nombre de personnes	TOTAL
Engagement (pause-café+repas de midi+tee-shirt)	50 € €
Repas accompagnant midi (-12ans = 8€)	18 € / 8€ €
TOTAL À PAYER (Chèque libellé à l'ordre de C.L.A.P.)		€

Je soussigné(e) déclare :

- Avoir pris connaissance du règlement particulier et m'engage à le respecter dans tous ses détails, ainsi qu'à me conformer aux directives des organisateurs et du code de la route.
- Savoir que le droit de passage accordé par les maires, les propriétaires n'est valable que pour la journée du 24 mars 2019 et qu'emprunter le parcours de la randonnée à un autre moment, m'expose à des poursuites.
- Renoncer à tout recours ou poursuite à l'encontre des organisateurs, maires des communes traversées et propriétaires de terrains empruntés par la randonnée, pour tout accident matériel ou dommage corporel qui pourraient survenir à l'occasion de la balade du 24 mars 2019.

JE JOINS OBLIGATOIREMENT À CE BULLETIN D'ENGAGEMENT :

- Un chèque du montant total indiqué sur le tableau ci-dessus
- Les documents demandés (carte grise, assurance, permis de conduire, autorisation parentale)

Pour recevoir mon numéro d'engagement :

- Je joins une enveloppe affranchie à mon nom et adresse

OU

- Mon adresse mail (écrire lisiblement votre adresse dans la case prévue à cet effet Merci)

(Le dossard et les différents documents seront remis le 24 mars 2019)

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »
(Signature des parents pour les mineurs)